

15ème législature

Question N° : 27142	De M. Louis Aliot (Non inscrit - Pyrénées-Orientales)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >maladies	Tête d'analyse >Mesures pour contrer l'épidémie de coronavirus	Analyse > Mesures pour contrer l'épidémie de coronavirus.
Question publiée au JO le : 03/03/2020 Date de changement d'attribution : 07/07/2020 Question retirée le : 01/09/2020 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Louis Aliot interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les mesures envisagées pour faire face à l'épidémie de coronavirus. Le coronavirus est un virus très contagieux à transmission directe avec une grande vitesse de propagation. Il peut provoquer des SRAS comme conséquence de l'infection. Les premiers symptômes sont assez communs et peuvent faire penser à la grippe : fièvre à 38,5 °C avec une toux et une gêne respiratoire. Les signes cliniques au début de l'infection ne sont donc pas spécifiques. S'il était possible de gérer quelques cas, une multiplication poserait un problème de santé publique majeur et des difficultés économiques et sécuritaires. Plus de 160 cas ont actuellement été détectés en Italie, causant l'annulation du carnaval de Venise et l'isolement de certaines villes. La psychose commence légitimement à s'installer dans l'esprit des Français. Il lui demande quelles mesures seront prises dans les semaines à venir et si le département des Pyrénées-Orientales est préparé.